



CAP EURO

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS
PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE
OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

CE TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE EST UNE ALTERNATIVE À
UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : Du 4 septembre 2020 au 4 janvier 2021. La période de commercialisation peut être close à tout moment sans préavis.

Éligibilité : Comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Cap Euro et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Durée d'investissement conseillée : 5 ans, en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé⁽¹⁾. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé.

Émetteur et Garant de la formule : Ce titre de créance complexe est émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français, et la garantie de la formule est donnée par Crédit Agricole CIB⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A.⁽²⁾ pourra être substitué à Crédit Agricole CIB en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

ISIN : FR9348FS2225

Communication à caractère promotionnel

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE.

(1) Le mécanisme de remboursement anticipé ne pourra être activé, en tout état de cause, avant la fin du deuxième semestre.

(2) Notations de crédit au 3 août 2020: Moody's Aa3 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'échéance à l'indice EURO STOXX 50®, nommé ci-après « l'Indice » (dividendes non réinvestis).

A la Date d'Observation Finale, en cas de baisse de l'Indice de plus de 30% depuis la Date d'Observation Initiale, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de moins de 30% de l'Indice à la Date d'Observation Finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 1,50%⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date d'Observation Initiale en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annualisé brut maximum de 2,89%⁽¹⁾).

POINTS CLÉS

- **La valeur du titre de créance dépend de l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®.**
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement tous les semestres à partir du semestre 2 (inclus) jusqu'au semestre 9 (inclus)** si, à une Date d'Observation Semestrielle, la performance de l'Indice depuis la Date d'Observation Initiale est positive ou nulle.
- **Un objectif de gain potentiel plafonné à 1,50%⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date d'Observation Initiale** (soit un Taux de Rendement Annualisé brut maximum de 2,89%⁽¹⁾) en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'Indice enregistre, à la Date d'Observation Finale le 5 janvier 2026, une performance supérieure ou égale à -30% depuis la Date d'Observation Initiale.
- **Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance** (le 19 janvier 2026) si l'Indice, à la Date d'Observation Finale le 5 janvier 2026, enregistre une baisse de plus de 30% depuis la Date d'Observation Initiale. Par exemple, si l'Indice enregistre une baisse égale à 40%, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis la Date d'Observation Initiale, soit un remboursement à 60% du capital initial.
- **Un remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance** (le 19 janvier 2026) si l'Indice, à la Date d'Observation Finale le 5 janvier 2026, n'enregistre pas de baisse de plus de 30% depuis la Date d'Observation Initiale.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit Cap Euro, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annualisés (TRA) nets mentionnés dans cette brochure sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros à la Date d'Observation Initiale et une détention jusqu'à la Date d'Échéance ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les TRA peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les titres de créance Cap Euro sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit Cap Euro et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Le Niveau Initial de l'Indice est le niveau de clôture constaté à la Date d'Observation Initiale⁽¹⁾.

- A l'issue de chaque semestre à partir du semestre 2 (inclus) jusqu'au semestre 9 (inclus), si à la Date d'Observation Semestrielle⁽¹⁾, la performance de l'Indice par rapport au Niveau Initial est positive ou nulle, **le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête**. L'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante:

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
+
Un gain de 1,50%⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la Date d'Observation Initiale⁽¹⁾
(soit un Taux de Rendement Annualisé brut compris entre 2,89%⁽²⁾ et 2,83%⁽²⁾
et net compris entre 1,89%⁽³⁾ et 1,83%⁽³⁾ en fonction du semestre du remboursement)

- Sinon, si la performance de l'Indice par rapport au Niveau Initial est négative, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé **et le produit continue**.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Observation Finale⁽¹⁾, à l'issue du semestre 10, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'Indice par rapport au Niveau Initial.

CAS FAVORABLE : Si l'Indice enregistre une performance supérieure ou égale à -30%, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
+
**Un gain de 1,50%⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la Date d'Observation Initiale⁽¹⁾,
soit un gain total de 15%⁽²⁾ du capital initial
(soit un Taux de Rendement Annualisé brut de 2,81%⁽²⁾ et net de 1,81%⁽³⁾)**

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'Indice enregistre une performance strictement inférieure à -30%, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance⁽¹⁾:

La Valeur Finale⁽²⁾⁽⁴⁾ de l'Indice multipliée par le capital initial
**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance
à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice qui peut être totale.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

(4) La Valeur Finale de l'Indice correspond au niveau de clôture constaté à la Date d'Observation Finale exprimé en pourcentage du Niveau Initial.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Chaque semestre du semestre 2 (inclus) au semestre 9 (inclus), si, à la Date d'Observation Semestrielle, la performance de l'Indice est positive ou nulle par rapport à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ majorée d'un gain de 1,50%⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date d'Observation Initiale** (soit un Taux de Rendement Annualisé brut maximum de 2,89%⁽¹⁾).
- À l'échéance des 5 ans, au semestre 10, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'Indice est supérieure ou égale à -30% par rapport à son Niveau Initial, **l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ majorée d'un gain de 1,50%⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date d'Observation Initiale**, soit un gain total de 15% du capital initial⁽¹⁾. Le Taux de Rendement Annualisé brut est alors égal à 2,81%⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, pouvant être totale dans le cas où le niveau de l'Indice baisse de plus de 30% à l'échéance par rapport à son Niveau Initial et que le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque sur le remboursement) **et à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ainsi qu'à un risque de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an (2 semestres) à 5 ans (10 semestres) si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé.
- **L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains** (1,50%⁽¹⁾ par semestre écoulé, soit un Taux de Rendement Annualisé brut maximum de 2,89%⁽¹⁾).
- **Le rendement du produit Cap Euro à l'échéance est très sensible** à une faible variation de la performance de l'Indice autour du seuil de -30% .
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'Indice.** La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

(1) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Facteurs de risques

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base.

Risque de perte en capital à l'échéance

En l'absence d'un remboursement anticipé, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance, en fonction du niveau du sous-jacent à l'échéance. Les titres ne comportent donc pas de garantie en capital à l'échéance.

Risque de perte en capital en cours de vie

L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres (déterminés de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément aux Modalités Générales des Titres et aux Modalités Supplémentaires concernées). Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.

Risque sur le gain ou l'intérêt

Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt, en fonction du niveau du sous-jacent aux dates d'observation concernées. L'investisseur ne profite pas pleinement de l'évolution du sous-jacent du fait du plafonnement du gain.

Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant

L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant, qui peuvent entraîner une perte en capital.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû par le Garant.

Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs.

Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.

Risque de marché

La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction du niveau du sous-jacent mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité du sous-jacent, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant.

La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine.

En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier avant les dates d'observation si le niveau du sous-jacent est proche des barrières concernées.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risque de réinvestissement

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.



Présentation de l'Indice

DESCRIPTION

L'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.

Sa composition et son évolution sont disponibles sur www.stoxx.com (code Bloomberg : SX5E Index). L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.

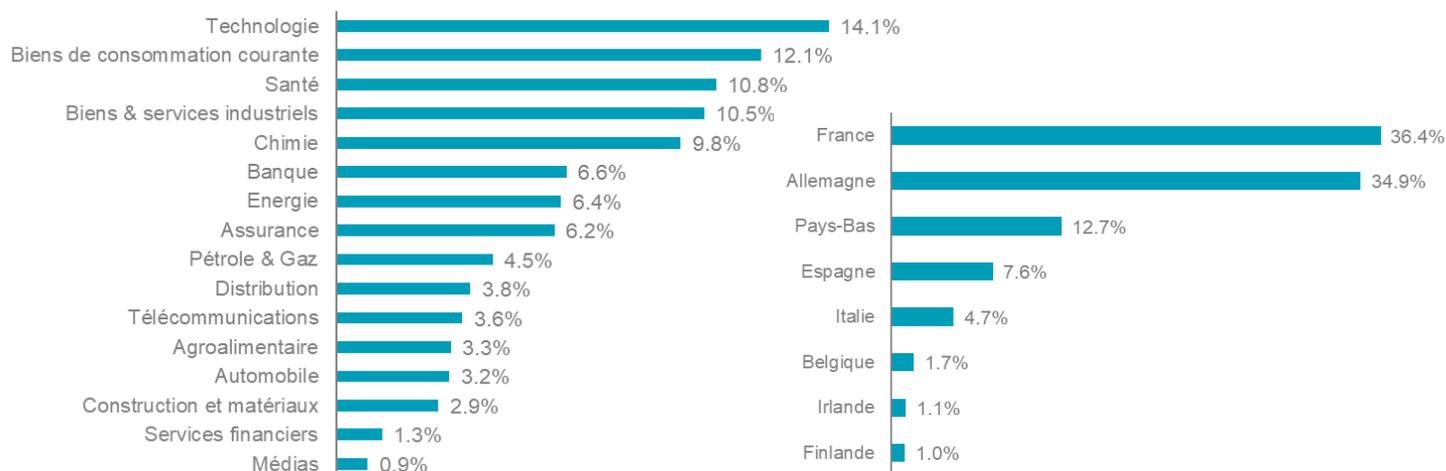
ÉVOLUTION ET PERFORMANCE HISTORIQUES DE L'INDICE

LES DONNÉES RELATIVES AUX DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ, À L'ÉVOLUTION ET LA PERFORMANCE HISTORIQUES AINSI QUE LES SIMULATIONS DE PERFORMANCES SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Performances cumulées	1 an	5 ans	10 ans
Indice EURO STOXX 50®	-1,89%	-10,65%	15,23%

REPARTITIONS SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE



Source : Crédit Agricole CIB et Bloomberg, au 03/08/2020.

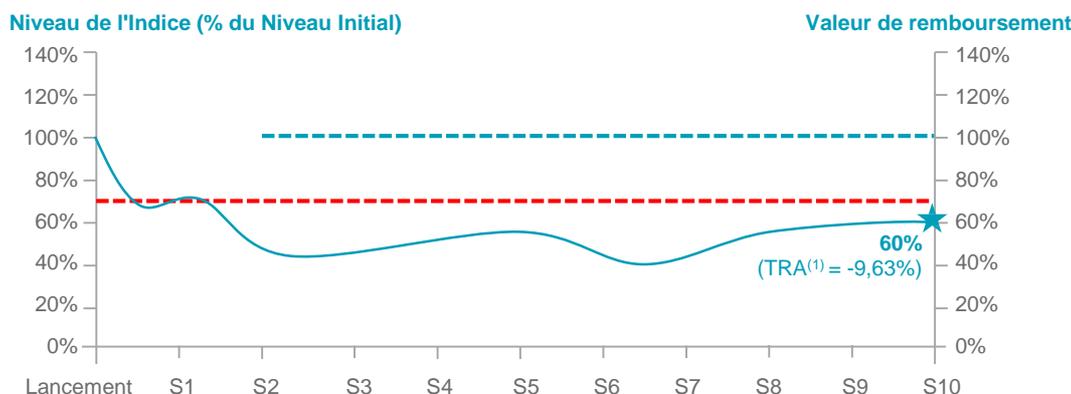
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Émetteur ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard.

Illustrations

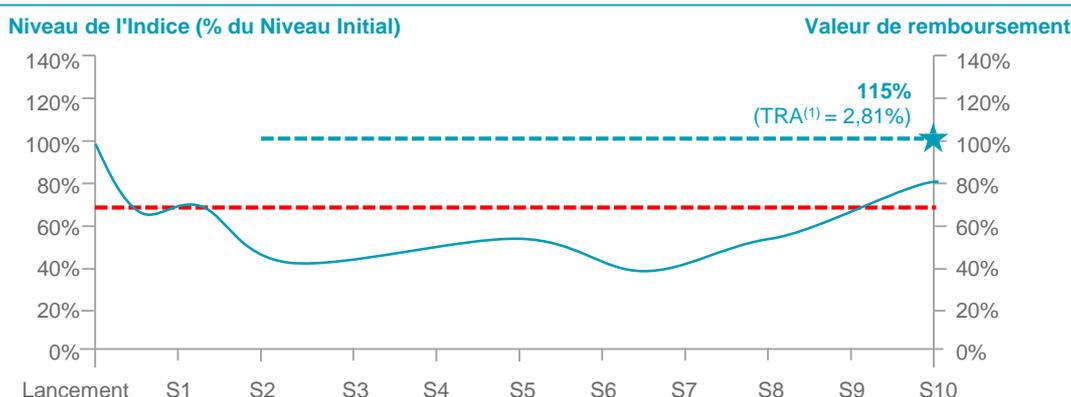
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance (70%)
- Évolution de l'Indice
- ★ Valeur de remboursement
- Fin de vie du produit
- ↓ Plafonnement des gains

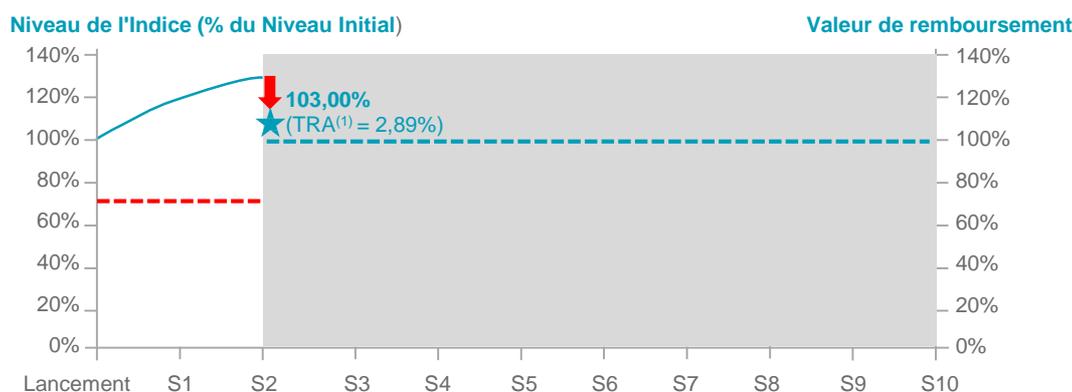
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme (plafonnement du gain)



(1) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Illustrations

Le rendement du produit **Cap Euro** est très sensible à l'échéance à une faible variation de la performance de l'Indice autour du seuil de - 30%.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- À chaque Date d'Observation Semestrielle, la performance de l'Indice est négative par rapport au Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 5 ans (semestre 10), l'Indice clôture en baisse de 40% par rapport à son Niveau Initial, soit en-dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors la Valeur Finale⁽²⁾ de l'Indice, soit 60% du capital initial. Il subit donc une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annualisé est alors de -9,63% brut⁽¹⁾ et de -10,63% net⁽³⁾ (similaire pour un investissement direct dans l'Indice).
- **Dans le cas le plus défavorable où le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et où le niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Finale est nul, la perte en capital est totale.**

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

- À chaque Date d'Observation Semestrielle, la performance de l'Indice est négative par rapport au Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 5 ans (semestre 10), l'Indice clôture en baisse de 20% par rapport à son Niveau Initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,50% par semestre écoulé, soit au total 115% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annualisé est alors de 2,81% brut⁽¹⁾ et de 1,81% net⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annualisé de -4,33%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme (plafonnement du gain)

- À l'issue du deuxième semestre, l'Indice enregistre une performance égale à +30% par rapport au Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.
- **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,50% par semestre écoulé, soit au total 103% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annualisé est alors de 2,89% brut⁽¹⁾ et de 1,89% net⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annualisé de 28,75%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'Indice **du fait du plafonnement des gains.**

(1) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) La Valeur Finale de l'Indice correspond au niveau de clôture constaté à la Date d'Observation Finale exprimé en pourcentage du Niveau Initial.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et en l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français
GARANT DE LA FORMULE	Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) Notations en vigueur le 3 août 2020: Standard & Poor's A+, Moody's Aa3, Fitch Ratings AA- (les agences de notation peuvent les modifier à tout moment). Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole CIB en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.
DEVISE	Euro
CODE ISIN	FR9348FS2225
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 euros
ÉLIGIBILITÉ / CADRE DE DISTRIBUTION	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres ordinaires
JURIDICTION DE L'OFFRE AU PUBLIC	France
GARANTIE EN CAPITAL	Non, ni en cours de vie et ni à l'échéance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
PRIX D'ACHAT	100% du Prix d'Emission
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 04/09/2020 au 04/01/2021. La période de commercialisation peut être close à tout moment sans préavis.
SOUS-JACENT	Indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : SX5E Index)
DATE D'ÉMISSION	04/09/2020
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale
DATE D'OBSERVATION INITIALE	04/01/2021
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLES	04/01/2022; 04/07/2022; 04/01/2023; 04/07/2023; 04/01/2024; 04/07/2024; 06/01/2025; 04/07/2025
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	18/01/2022; 18/07/2022; 18/01/2023; 18/07/2023; 18/01/2024; 18/07/2024; 20/01/2025; 18/07/2025
DATE D'OBSERVATION FINALE	05/01/2026
DATE D'ÉCHÉANCE	19/01/2026
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions incluses dans le prix d'achat ont été payées au titre de cette transaction au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,20% TTC de la Valeur Nominale des titres (calculées sur la durée de vie totale des titres de 5 ans). Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du produit par une rémunération à l'émission du produit et/ou par des commissions annuelles. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur. La commission de distribution est incluse dans les coûts d'entrée prévus par le Document d'Information Clés (DIC).
AGENT DE CALCUL	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Sixtelex et Reuters
COTATION	Bourse de Luxembourg
DOUBLE VALORISATION	Tous les quinze jours par Société Générale Securities Services (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	1,50% maximum
COMMISSION DE RACHAT	Non applicable

Informations importantes

Ce Document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 15 juillet 2020 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses éventuels suppléments (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut. A la demande de l'émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram>)

Conditions Définitives (<https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search>)

Document d'Information Clé (<https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search>).

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Cadre d'investissement : Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France (i) pour une souscription en compte-titres et/ou (ii) dans le cadre d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation : Lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé.

Les Contrats d'Assurance Vie ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Compatibilité d'investissement : Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

Restrictions générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux investisseurs non professionnels au Royaume Uni ou à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Agrément / Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Avertissement de l'indice: L'EURO STOXX 50® est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Limited, Zurich, Suisse et / ou ses concédants («concédants»), qui est utilisée sous licence. Cette opération n'est en aucune façon sponsorisée, avalisée, vendue ou promue par STOXX et ses concédants de licence et aucun des détenteurs de licence n'auront aucune responsabilité à cet égard.

